

SNUIPP
Section du Rhône

Camille BASTIEN
Benjamin GRANDENER
Co-Secrétaires départementaux
A

M. l'inspecteur d'académie
Directeur des Services de l'Education Nationale du
Rhône

Objet : Postes bloqués pour l'implantation des PE Stagiaires

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Suite à la CAPD du 10 mars dernier, nous renouvelons notre demande de diminuer significativement le nombre de postes bloqués à la phase principale du mouvement 2017 pour accueillir des PE stagiaires à la rentrée prochaine.

Comme le rappelle la note de service du n°2016-166 du 9/11/2016 sur la mobilité des enseignants du premier degré, la modalité normale d'affectation pour un enseignant est l'affectation à titre définitif et les affectations à titre provisoire doivent rester « résiduelles ».

Bloquer 87 postes à la phase principale du mouvement, c'est empêcher autant de collègues d'être affectés à titre définitif.

Certaines décisions de votre part permettraient de réduire le nombre de postes bloqués et donc de favoriser la phase principale du mouvement intra départementale.

En effet, des terrains de stage pour les futurs PE Stagiaires peuvent être implantés sur les décharges des PEMF, sur les rompus de temps partiels qui devront être associés en phase d'ajustement ainsi que sur les ouvertures de classes du mois de juin qui ne pourront pas être proposées à titre définitif.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, à notre attachement à l'école publique et à la défense des intérêts de ses maîtres.

Pour l'équipe départementale du SNUipp-FSU du Rhône,

Camille BASTIEN



Benjamin GRANDENER

